

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission permanente de l'urbanisme et de la mobilité chargée d'étudier le **PREAVIS MUNICIPAL 2021 / 2026 N°21**, demande de crédit relative à la réalisation des travaux de requalification de la route du Lac (RC1) – tronçon giratoires Châtelain / Couronnette.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

Madame	Laurence	Bermejo-Dubois	exc. le 01.11.22 et le 25.01.23
Messieurs	Philippe	Rosset	président
	Guy	Morier-Genoud	
	Paul	Celeschi	exc. le 25.01.23
	Giovanni Carlo	Troccoli	rapporteur
	Claudio	Capriati	
	Frédéric	Schmalz	exc. le 01.11.22 et le 25.01.23

S'est réunie le 1 et 21 novembre 2022 ainsi que le 25 janvier 2023.

Madame la Municipal Margareth Ruchti et le chef de service Serge Gambarasi étaient présents lors de la séance du 1 novembre 2022. La commission les remercie pour leurs réponses.

PREAMBULE

Suite à la validation du crédit d'étude et du projet en vue de sa validation par les instances cantonales et la mise à l'enquête.

A l'appel d'offres public pour les travaux de génie civil.

Le Conseil peut valablement octroyer le crédit pour la mise en œuvre de la réalisation des travaux de requalification de la route du lac (RC1) – tronçon giratoire Châtelain / Couronnette.

CONCEPT GENERAL

Comment aller vous exécuter ces travaux en même temps que la construction Sous Bellefontaine ?

Que ce soit l'entrave pendant la construction ou l'entrave à l'accès aux parkings privés des futurs habitants, dans les deux cas une planification doit être mise en place.

Il est aussi certainement plus facile de gérer le trafic des entreprises travaillant sur les bâtiments que tous les nouveaux habitants.

On peut aussi penser que le désagrément des travaux sur la RC1 générera aussi des grincements de dents auprès des nouveaux habitants de Bellefontaine, si les travaux étaient décalés.

Quelles sont les urgences pour accepter ce préavis ?

L'engagement pris avec l'étude « bruit » et le PQ :

- *Réalisation du revêtement phono-absorbant avant l'aménagement des nouveaux habitants dans le PQ.*
- *Aménagement définitif de l'espace entre les nouvelles constructions du PQ sous Bellefontaine et la chaussée.*

L'assurance d'obtenir TOUTES les subventions avec une réalisation dans les délais pour l'obtention de ces dernières.

La commission s'est penchée sur les problèmes énergétiques du plan de quartier Sous Bellefontaine. B. Nicod a demandé une crépine au lac pour chauffer ce secteur. Le canton le lui a refusé prétextant que seul la crépine du plan de quartier Schenk peut-être mise en place dans la baie. B. Nicod a donc prévu de la géothermie.

TRANSPORTS PUBLICS

Le parcage des cars pour les camps de ski se fera dorénavant sur le parking de la plage à la hauteur du giratoire de la Couronnette.

Contrairement à ce qui est écrit dans le PM, deux abribus seront installés au niveau des arrêts actuels.

ARBORISATION

La Commission demande d'intégrer aux éléments proposés par le projet et de façon plus claire, une plantation d'arbres le long de la voie requalifiée.

En particulier en disposant les arbres de manière plus dense de celle qui a été proposée en correspondance des nouvelles constructions du PQ Sous-Bellefontaine et en soulignant le caractère d'espace public de la route requalifiée et adaptée désormais à la mobilité douce.

RESEAUX THERMIQUES

La Commission s'attend que ces travaux puissent être intégrés des éléments de réflexion que la Municipalité étudie actuellement concernant sa vision sur la possibilité de déployer de nouveaux réseaux thermiques en alternative aux sources fossiles comme le gaz. A ce sujet, la Commission demande que cet important investissement soit l'occasion pour la Commune d'arriver à concrétiser des synergies pour cette partie du territoire communal.

EMPREINTE CARBONE

Compte tenu de la récente et nouvelle labélisation « cité de l'énergie » et que la municipale responsable du préavis a indiqué que les enrobés utilisés seront constitués de matériaux recyclés, la Commission se réjouit de ce choix et surtout que la Municipalité a été soucieuse de mettre en place des travaux dont l'impact de l'empreinte carbone soit réduit.

Au vote, le préavis est accepté à l'unanimité des personnes présentes le 25.01.2023.

CONCLUSION

En conclusion, la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis 2021-2026 / N°21 de la Municipalité du 20 septembre 2022,
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

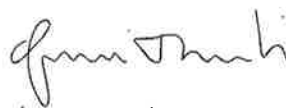
D é c i d e

1. d'adopter le projet de réaménagement de la route du Lac (RC1), tronçon giratoire Châtelain/ Couronnette, tel que mis à l'enquête et modifié à la demande de l'ATE par son opposition ;
2. Autorise la Municipalité à entreprendre la réalisation de ces travaux selon le projet mis à l'enquête modifié ;
3. Accorde un crédit de Fr. 3'985'000.-- (subventions ou participations de tiers non déduites) pour le financement des travaux et autorise la Municipalité à amortir les coûts des travaux de la manière suivante :
 - a. Fr. 3'830'000.-- à imputer au compte N° 4300.501026 « Génie civil et assainissement - requalification route du lac RC1 », à amortir sur une période de 30 ans ;
 - b. Fr. 155'000.-- à imputer au compte N° 4310.501022 « Génie civil et assainissement - requalification route du lac RC1 », à amortir sur une période de 30 ans ;
4. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès d'un établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses.

Au nom de la Commission



Le président
Philippe Rosset



Le rapporteur
Giovanni Carlo Troccoli

Rolle, le 25 février 2023